

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **TOULOUSE**



1426307

**Dénomination :** 5B

**n° de gestion :** 2011B01544

**n° d'identification :** Numéro de SIREN en cours d'attribution

**n° de dépôt :** A2011/006327

**Date du dépôt :** 21/04/2011

**Pièce :** procès-verbal d'assemblée générale du  
01/04/2011

5B

Société à Responsabilité Limitée au capital de 294.000 euros  
Siège social : 1223 chemin de Menqué – 31700 DAUX  
Société en cours de formation

-----  
PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ASSEMBLÉE RÉUNIE IMMÉDIATEMENT APRES LA SIGNATURE DES STATUTS

L'an 2011, le 1<sup>er</sup> avril à 19 heures, après la signature des statuts, les associés se sont réunis aux fins de nommer un ou des gérants conformément à l'article 12 des statuts.

Sont présents :

|                                                                                     |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| - Monsieur Sébastien BADOCH<br>propriétaire de cinq cents parts, ci .....           | 500   |
| - Madame Corinne LOVERA épouse BADOCH<br>propriétaire de cinq cents parts, ci ..... | 500   |
|                                                                                     | ----- |
| TOTAL DES PARTS SOCIALES                                                            | 1 000 |

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux, aux termes d'un acte sous seing privé de ce jour, qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 12 la nomination d'un ou de gérants soit statutairement ou par acte postérieur, décident de procéder à cette nomination.

RÉSOLUTION UNIQUE

L'assemblée nomme aux fonctions de gérant de la société, pour une durée indéterminée Monsieur Sébastien BADOCH, né le 8 avril 1972 à TOULOUSE (Haute-Garonne), demeurant à DAUX (31700), 1223 chemin de Menqué.  
Le gérant a les pouvoirs prévus par la loi sur les sociétés commerciales.  
Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Monsieur Sébastien BADOCH accepte ces fonctions de gérant et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

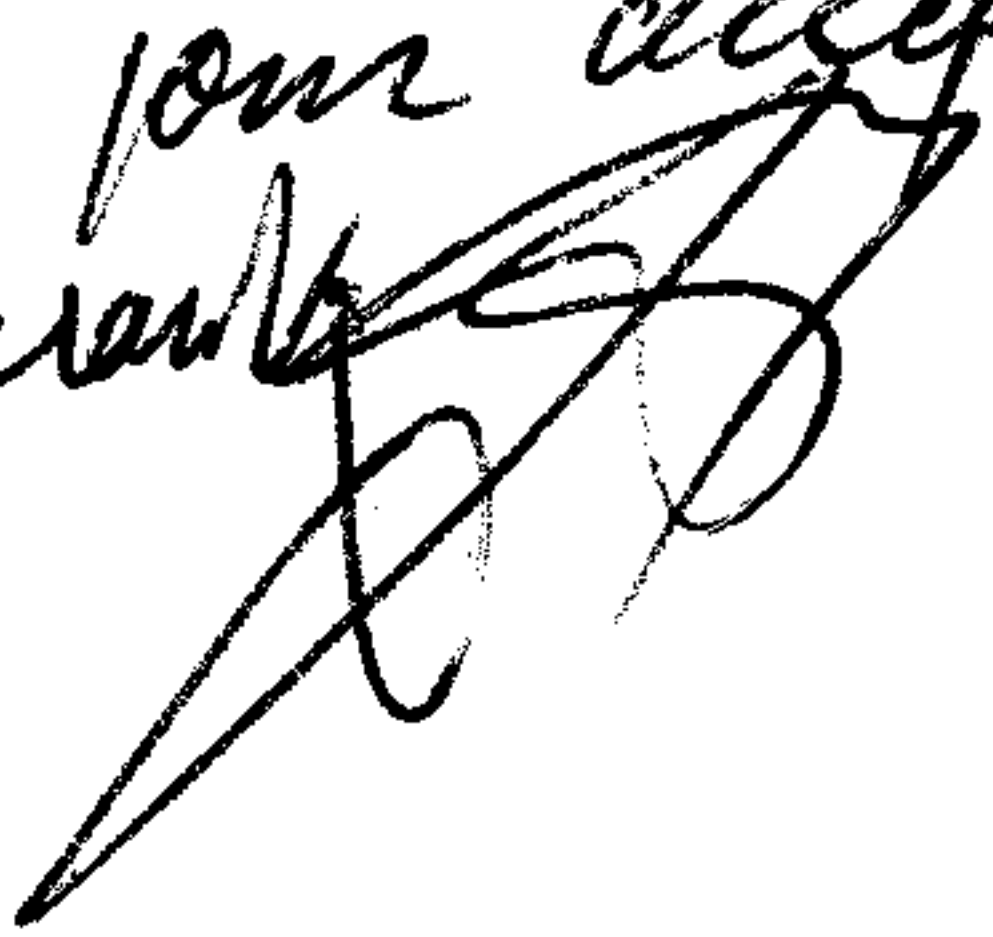
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

BADOCH Sébastien

*Bon pour acceptation des fonctions  
de gérant*  


LOVERA Corinne  
épouse BADOCH

